

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2013

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT.-Dominique BILLY.-Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT.

Absents excusés : Michel COULETEL et Caroline ROBINEAU.

Absents : Christian CUSSONEAU et Gilles FOULON.

Travaux connexes au remembrement consécutif à la mise en 2 x2 voies de la RD 960

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil, en date du 18 novembre 2011, concernant l'adhésion de la commune de Les Ulmes au groupement de commande, pour l'appel d'offres en vue de la passation de marchés de services et travaux entre les communes de Doué-la-Fontaine, Montfort, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Les Ulmes, Distré et Rou-Marson. La Ville de Doué étant la collectivité coordinatrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a autorisé le maire à signer le marché de travaux composé en 2 lots et toutes les pièces relatives au dossier.

Poteau Incendie « Le Moulin Cassé »

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé à l'unanimité de changer le poteau d'incendie au lieu-dit "Le Moulin Cassé" et a accepté le devis de Véolia pour un montant de 1 950 euros hors taxes, soit 2 332.20 euros TTC.

Poste d'adjoint technique à temps non complet

A compter du 1er septembre 2013, l'adjoint technique de 2ème classe recruté à temps non complet (9/35ème), en poste depuis le 7 janvier 2002, a souhaité mettre fin au contrat à durée indéterminée qui la liait à la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- a décidé de recruter un Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, de porter de le temps de travail à 9.94/35^{ème} d'un temps complet,

- a chargé le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

Questions diverses

Lotissement du Clos de la Maligny : vente de parcelles

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal que la commune dispose de 3 promesses d'achat pour l'acquisition des parcelles ZE 772, 777 et 779.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a désigné Maître Laure DOUMANDJI notaire à Doué-la-Fontaine, pour la rédaction de l'acte de vente et a autorisé le maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.